

Fonctionnement Ligue - Comité du Dialogue de Gestion 2023 et 2024



Conseil d'administration – samedi 10 décembre 2022

RAPPEL DES AXES

Axe n°1 : Création de Clubs/Equipement :

Augmenter le nombre de clubs par l'accès aux équipements.

Axe n°2 : Développer les relations avec le monde scolaire :

Mettre en lien les instances fédérales et les instances des fédérations du monde scolaire.

Augmenter le nombre de jeunes dans les écoles de bad.

Développer les vocations de jeunes officiels.

Axe n°3 : Accompagner et structurer le territoire :

Développer les relations Ligue/Comités.

Repositionner la place des Comités auprès de leurs clubs.

Déroulement de la présentation (1)

I. **Vote 1** : Définir un fonctionnement général :

Comment les Comités s'inscrivent dans les axes choisis ?

II. Reversement de l'aide perçue par la Ligue vers les Comités :

Vote 2 : Comment calculer l'enveloppe globale redistribuée ?

Vote 3 : Quels seront les critères de redistribution ?

III. **Vote 4** : Reversement des aides pour 2022.

2022 est l'année de changement de fonctionnement du Dialogue de Gestion par la Fédération. Pas de dossier demandé auprès des Comités.

Il faut donc définir les modalités de redistribution pour cette année spécifique.

Déroulement de la présentation (2)

Les propositions aux votes proviennent de la cellule de travail

Christophe FAULMANN, Christian PRIVAT, Roxane VENUTI, François DURIER.



Propositions présentées au Conseil des Présidents de Comités (CPC)
le 20 novembre 2022.

Dans les propositions, il y aura :



les préconisations de la cellule

les préconisations du CPC



VOTE n°1 : Principe de fonctionnement général

Etape 1 :

Pas d'obligation d'engagement. Possibilité d'intégrer le D2G en 23-24.
Un dossier d'engagement simplifié « qui, quoi, comment » sur les projets à mettre en place jusqu'en 2024. Possibilité de s'engager sur 1, 2 ou 3 axes. *Janvier 2023.*

Etape 2 :

La Ligue rencontre chaque Comité [dont les dossiers ont été validés par la cellule de travail](#). Définir ensemble les détails des actions, les indicateurs de réussite, les objectifs à atteindre, la planification 23-24. Signature de conventions d'objectifs sur 2 ans.
Février-Mars 2023.

Etape 3 :

Pour percevoir l'aide financière, les Comités devront rendre un bilan d'actions en lien avec la convention d'objectifs, et un bilan financier des actions. Etude des bilans et des objectifs par la cellule D2G.
Décembre 2023.

Reversement des aides financières (1)

Vote N° 2 : Comment calculer l'enveloppe globale redistribuée ?

1 : Soit un % fixe gardé par la Ligue chaque saison
exemple : la Ligue garde 20% de la somme perçue.

2 : Soit un montant fixe gardé par la Ligue chaque saison
exemple : 5000€.

3 : Pas de montant prédéfini. Dépendra du nombre d'actions portées par les Comités, de la somme perçue de la FFBAD, etc.... Le montant sera à déterminer chaque année et fixé par le CA.



PRECONISATION CELLULE D2G : N°3

Précision : Si tout l'argent n'est pas distribué, le surplus reste à la Ligue.

Reversement des aides financières (2)

Vote N° 3 Quels seront les critères de redistribution ?

1 : 50% de la somme sur l'axe 1 et 25% sur les axes 2 et 3.

2 : Reprendre les montants attribués par axe par la FFBAD

exemple : si FFBAD donne 10000€ sur l'axe 1, c'est ce montant qui sera partagé entre Comités et Ligue pour l'axe 1).

3 : [Pas de règle particulière](#). La ligue décide de la répartition par axe en fonction du nombre d'actions portées par les Comités dans chaque axe.

PRECONISATION CPC : N°3

Les Présidents présents font confiance à la Ligue sur le système de répartition.

PRECONISATION CELLULE D2G : N°3

Réflexion : intégrer une part en lien avec la présence des Comités lors des AG de Ligue.

Vote n°4 : Reversement 2022

Propositions faites lors du CPC du 20/11/22 :

N° 1 : Un forfait par axe (montant à fixer).

N° 2 : Une somme en fonction du nombre d'axes porté par les Comités.

N° 3 : Mêmes montants perçus en 2021.

N° 4 : Mêmes montants perçus en 2021 avec répartition 75% des montants perçus complétés par 25% de critère fixes à déterminer.

Après plusieurs échanges un consensus s'est établi sur une autre proposition.

N° 5 : Une part fixe par Comité (50% ou 60% de l'enveloppe globale) + une part variable (50% ou 40% de l'enveloppe globale) partagé au nombre de licenciés fin de saison 21-22.

A l'issue du CPC, simulation par cellule D2G et nouvelle proposition.

N° 6 : Une part fixe par Comité (50% ou 60% du montant attribué en 2021) + une part variable (solde 50% ou 40% du montant attribué en 2021) partagée au nombre de licenciés fin de saison 21-22.

PRECONISATION CPC : N°5 

Les Présidents présents font confiance à la Ligue sur le système de répartition.

 **PRECONISATION CELLULE D2G : N°6**

Proposition 5 (19 885€ distribués)

Proposition 6

Comités	Montants perçus 2021	50% enveloppe 50% licences	60% enveloppe 40% licences
09	0	968 €	1 106 €
11	500	1143 €	1 246 €
12	2400	1284 €	1 359 €
30	1750	1876 €	1 832 €
31	3170	4213 €	3 702 €
32/65	900	1279 €	1 354 €
34	2875	2483 €	2 317 €
46	2010	1295 €	1 368 €
48	0	1022 €	1 149 €
66	1780	1599 €	1 610 €
81	1800	1426 €	1 472 €
82	2700	1297 €	1 370 €

Comités	Montants perçus 2021	50% 2021 50% licences	60% 2021 40% licences
09	0	139 €	112 €
11	500	564 €	552 €
12	2400	1 655 €	1 804 €
30	1750	1 922 €	1 888 €
31	3170	4 970 €	4 610 €
32/65	900	900 €	900 €
34	2875	3 092 €	3 048 €
46	2010	1 472 €	1 579 €
48	0	193 €	155 €
66	1780	1 661 €	1 684 €
81	1800	1 497 €	1 558 €
82	2700	1 820 €	1 995 €

Merci de votre participation !

